

Madame Katja Krüger
Conseillère municipale
Déleguée aux Temps de la Ville

Le 18 janvier 2015

Groupe communiste

Téléphone : 02.23.62.13.82.

Télécopie : 02.23.62.13.89.

kkruger@ville-rennes.fr

<http://www.eluscommunistesrennais.org>

Conseil municipal du 18 janvier 2016

**Intervention liminaire de Katja Krüger à propos du projet
d'extension de la déchéance de nationalité**

Le projet de modification de la Constitution portée par le Président de la République provoque, à juste titre, une levée de bouclier et suscite des oppositions jusque dans les rangs de sa majorité.

Ces dernières semaines, nombre de parlementaires, de députés, d'anciens Ministres et Premiers Ministres se sont exprimés publiquement pour dire leur attachement aux valeurs de la Gauche et aux valeurs de la République.

Dans le contexte politique que nous connaissons, avec les menaces sur la République que font peser les résultats électoraux de décembre dernier, ce rappel aux fondamentaux doit nous inviter à refuser que soit inscrit l'État d'urgence dans le marbre du texte fondateur de la Vème République.

L'État d'urgence doit en effet rester exceptionnel, limité dans le temps et son application doit être régulièrement contrôlée par le Parlement. Une réforme de la Constitution telle que le Président de la République envisage avec la possibilité qu'il soit un régime permanent ferait courir de grands risques à la démocratie.

Mais c'est un autre aspect du projet de modification de la Constitution, l'extension de la déchéance de nationalité pour les binationaux nés en France qui suscite le plus d'oppositions, notamment à Rennes.

Et comment pourrait-il en être autrement lorsque dans une ville aussi ouverte sur le monde que la nôtre, aussi attachée à la Fraternité et à l'acceptation de l'Autre ?

Combien y-a-t-il d'ailleurs de Rennais binationaux nés en France ?

Il est nécessaire de rappeler que le préambule de la Constitution affirme que la République est indivisible et que tous les citoyens Français sont égaux devant la loi. Inscrire dans cette même Constitution une discrimination entre Français y compris nés en France revient à déclarer que des centaines de milliers de Français le sont moins que les autres !

Plus qu'une stigmatisation, ce serait une suspicion inacceptable très éloignée des valeurs de notre pays, du pain béni pour ceux qui détestent ces valeurs et qui distillent le poison de la haine.

Nous ne céderons pas devant les forces politiques les plus rétrogrades qui veulent remettre en cause le droit du sol, principe acquis depuis la Révolution Française.

Enfin, comment peut-on imaginer qu'un individu projetant de perpétrer des attentats en France et si il est Français y renonce par crainte de perdre sa nationalité ?

« En rage » contre ce projet, Anne Hidalgo, Maire de Paris propose une mesure d'indignité nationale pour tous ceux, quel que soit leur statut dans la nationalité, qui prennent les armes contre leur pays et leurs concitoyens. Il s'agirait d'ôter aux terroristes tous leurs droits civiques, leur passeport, et de leur interdire la fonction publique.

Cette mesure symbolique alternative à la déchéance de nationalité pour les binationaux nés en France aurait le mérite d'être égalitaire.

En conclusion, c'est justement d'indignité nationale dont le Maréchal Pétain a été frappé après la Libération. Parmi les crimes qu'il a commis, le chef de la France collaborationniste faisait de l'inégalité de traitement entre Français un des fondements de son régime de Vichy.

Sous l'Occupation, nombreux ont été déchus de leur nationalité: 15 000 Français, dont au moins 40 % de juifs. Parmi eux le général De Gaulle, le général Leclerc, Pierre Brossolette, Ève Curie, fille cadette de Marie Curie, le peintre Chagall, le cinéaste René Clair, le poète et diplomate Saint-John Perse, René Cassin, futur rédacteur de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et prix Nobel de la Paix, et bien d'autres...Certains de ces « déchus » sont aujourd'hui au Panthéon.